Cinquantième année. - N ° 222 A 18 et 19 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 7

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

378 239 974 RCS Bourg-en-Bresse.
COTELAC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1360800 EUR.
Adresse : rue du Professeur Luc Montagnier, Zone Artisanale En Pragnat Nord, 01500 Amberieu en Bugey.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION COTELAC SAS AU CAPITAL DE 1 360 800 € SIEGE SOCIAL : RUE DU PROFESSEUR LUC MONTAGNIER ZA EN PRAGNAT NORD 01500 AMBERIEU EN BUGEY 378 239 974 RCS BOURG EN BRESSE SCI DES DEUX LACS AU CAPITAL DE 4 560 € SIEGE SOCIAL : RUE DU PROFESSEUR LUC MONTAGNIER ZA EN PRAGNAT NORD 01500 AMBERIEU EN BUGEY 390 192 904 RCS BOURG EN BRESSE Aux termes d'un acte sous seing privé du 13 novembre 2017 à AMBERIEU EN BUGEY (01), les Sociétés COTELAC et SCI DES DEUX LACS ont établi un projet de fusion par absorption de la Société SCI DES DEUX LACS par la Société COTELAC à qui la Société SCI DES DEUX LACS apporterait la totalité de son actif, évalué à 189 413 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 206 339 €, soit un apport net négatif de - 16 926 €. La société COTELAC, absorbante, détenant à ce jour la totalité des parts sociales de la société SCI DES DEUX LACS, absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Le montant du mali technique de fusion s'élève à - 374 418 €. Toutes les opérations effectuées par la Société SCI DES DEUX LACS depuis le 1er janvier 2017 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Société COTELAC. Ledit projet produira son plein effet dès la prise d'acte de l'absence d'opposition des créanciers. La Société SCI DES DEUX LACS se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de cette réalisation définitive. Conformément aux dispositions de l'article L236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE en date du 13 novembre 2017. Pour avis.